20 nov 2026 -19:20

Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 20 novembre 2026.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Accord entre la Belgique et la Pologne relatif à la protection mutuelle des informations classifiées

Sur proposition du ministres des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne sur la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Bruxelles le 7 juillet 2026.

L'accord établit le cadre général pour la protection et la sécurité des informations classifiées échangées par la Belgique et la Pologne.

Il vise à garantir un traitement équivalent des informations classifiées et, partant, à permettre l'accès aux informations classifiées de l'autre partie. À cet égard, les deux pays reconnaissent et respectent les niveaux de classification ainsi que la portée des habilitations de sécurité.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Modifications concernant le remboursement des soins orthophoniques pour les enfants présentant un trouble intellectuel

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant le remboursement des soins orthophoniques pour les enfants présentant un trouble intellectuel.

Le premier projet d'arrêté royal crée quatre nouvelles catégories de troubles orthophoniques ainsi que les codes de nomenclature correspondants pour ces enfants.

Le projet prévoit en outre qu'à compter du 1er janvier 2027, ces enfants devront se soumettre préalablement à un bilan multidisciplinaire incluant la logopédie dans un centre multidisciplinaire. Le projet en précise les conditions et les règles en matière de continuité.

Le deuxième projet d'arrêté royal fixe la quote-part personnelle de l'ayant droit et la valeur de la lettre-clé pour les nouvelles prestations. La valeur de la lettre-clé est identique à celle d'autres prestations similaires figurant dans la nomenclature, et les tickets modérateurs sont également alignés sur ceux applicables à d'autres prestations similaires.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 36 de l'annexe de l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités et abrogeant l'arrêté royal du 21 juin 2025 portant exécution de la loi du 8 mai 2019 modifiant la prise en charge des prestations de logopédie

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 février 2017 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires pour les prestations de logopédie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Défense : acquisition de terrains adjacents au Quartier Commandant De Hemptinne

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'acquisition de terrains adjacents au Quartier Commandant De Hemptinne à Heverlee.

Conformément au Plan quartiers militaires, qui prévoit l'augmentation de la capacité en terrains de la Défense, une opportunité concrète d'acquisition se présente à Heverlee, jouxtant directement le quartier. L'augmentation progressive des effectifs, comme prévu par la Vision Stratégique 2025, renforce par ailleurs la nécessité pour la Défense de nouveaux terrains.

Les parcelles concernées appartiennent toutes à l'Institut du Sacré-Cœur. La vente des parcelles se fera directement par le propriétaire à la Défense par l'intermédiaire du Comité d'acquisition fédéral du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Modernisation du fonctionnement de la Commission permanente de la police locale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à moderniser et optimiser le fonctionnement de la Commission permanente de la police locale (CPPL).

Les principales modifications sont les suivantes :

Secrétariat

- La fonction de Secrétaire permanent sera également ouverte aux membres du personnel CALOG (cadre administratif et logistique) de niveau A3 au moins ainsi qu'aux membres du personnel de la police fédérale.
- Les membres du personnel de la police intégrée ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire lourde non effacée ne pourront plus prétendre à une fonction au sein du Secrétariat permanent.

Commission permanente

- le Président et le Vice-président pourront inviter des experts à participer aux travaux de la Commission permanente.
- Les chefs de corps commissionnés temporairement dans la fonction supérieure pourront également être intégrés au collège électoral en vertu des présentes modifications.
- Les bulletins de vote ne seront plus envoyés par la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur, mais par le Secrétariat de la Commission permanente.
- En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre du Bureau, les autres membres prendront le relais. Si l'absence dépasse 30 jours, ce membre sera remplacé par le Vice-président suppléant ou, à défaut, par un membre de l'Assemblée générale désigné comme suppléant.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 décembre 2006 relatif à la Commission permanente de la police locale

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 2008 relatif au secrétariat de la commission permanente de la police locale et modifiant l'arrêté royal du 26 mars 2005 portant règlementation des détachements structurels de membres du personnel des services de police et de situations similaires et

introduisant des mesures diverses

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Prolongation du soutien financier à la politique locale de sécurité et de prévention

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal visant à prolonger le soutien financier accordé à la politique locale en matière de sécurité et de prévention.

La Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur gère deux instruments financiers importants destinés à soutenir la politique locale en matière de sécurité et de prévention :

- les plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSPP) et le financement connexe des gardiens de la paix
- les anciens contrats de sécurité et de société (ex-CSS)

Les projets d'arrêté royal visent, d'une part, à prolonger l'allocation PSPP jusqu'au 31 décembre 2027 et, d'autre part, à prolonger l'allocation ex-CSS jusqu'au 31 décembre 2026.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2022 relatif à la prolongation 2023-2024 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2020-2022

Projet d'arrêté royal relatif à l'octroi d'une allocation dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2026

Projet d'arrêté royal relatif à l'octroi d'une allocation relative à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme destinée à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2026

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l’Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Retour au travail : dispositions relatives à la déclaration d'incapacité de travail des travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la déclaration d'incapacité de travail des travailleurs indépendants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la quatrième série de mesures visant à renforcer encore la politique de « Retour au travail ».

Le projet introduit dans l'arrêté royal du 20 juillet 1971 des mesures comparables à celles applicables aux travailleurs salariés. Il s'agit des dispositions suivantes relatives à la déclaration d'incapacité de travail :

- la définition des conditions que doit remplir le médecin habilité à prescrire une incapacité de travail
- la fixation de la durée maximale de l'incapacité de travail prescrite mentionnée sur le certificat médical : trois semaines pour le premier certificat et trois mois pour les certificats suivants portant sur la période d'incapacité primaire, et un an pour les certificats portant sur la période d'invalidité

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://simonet.belgium.be
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegher
Porte-parole (NL)
ortwin.devliegher@simonet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Dispositions diverses en matière sociale

Sur proposition du ministres des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matière sociale.

Ces mesures peuvent être résumées comme suit :

- modifications en matière de risques professionnels
    - concernant les indemnités dues en cas de décès résultant d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'une exposition à l'amiante
    - concernant les prothèses pouvant être accordées à la suite d'un accident du travail
    - concernant l'article 49*quater* de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail
    - concernant une campagne de sensibilisation aux accidents du travail
    - concernant le traitement des données à caractère personnel
    - quelques corrections purement formelles apportées à la loi sur les accidents du travail et aux lois relatives à la prévention des maladies professionnelles
- mise à jour de la terminologie relative à la Commission de normalisation de la comptabilité des Institutions publiques de sécurité sociale
- mise en conformité du texte de la loi du 27 juin 1969 avec les nouvelles règles imposées par la législation en matière d'Open Data et le règlement sur la gouvernance des données

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Marché public pour la Défense : acquisition d’un nouvel engin de génie

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d’un marché public relatif à la coopération internationale avec la France pour le développement et l’acquisition de l’Engin du Génie de Combat.

Sur les plans militaire, opérationnel et financier, il est conseillé d’établir un partenariat étroit avec la France afin de procéder à l'acquisition de ce nouvel engin du génie polyvalent, encore à développer, l'Engin du Génie de Combat pour les forces terrestres motorisées de la Défense.

Pour ce dossier, l'Organisation conjointe de coopération en matière d’armement (OCCAR) agira en tant qu'organe de gestion et conclura au nom et pour le compte des nations participantes, le(s) marché(s) nécessaire(s). La mise en œuvre de ce programme au sein de l'OCCAR répond ainsi au besoin des deux nations participantes de maintenir l'interopérabilité à long terme et contribue également à atteindre un équilibre financier à long terme en ce qui concerne les investissements belges.

Le marché comprend également la conclusion d’un contrat ouvert pluriannuel pour l’assistance technique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Hébergement du SPF Finances et de Fedorest à Courtrai

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État, Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une opération immobilière visant à moderniser l'hébergement du SPF Finances et de Fedorest en Flandre occidentale.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan d'infrastructure « Horizon 2030 » du SPF Finances, qui prévoit le regroupement progressif des services actuellement répartis entre Courtrai et Roulers sur un site unique à Courtrai.

Le projet repose sur la rénovation complète du bâtiment B situé à Courtrai, Hoveniersstraat 31. Le bâtiment rénové offrira près de 7.000 m² d'espaces de travail modernes et adaptés aux nouveaux modes de travail, tout en répondant à des exigences élevées en matière de durabilité, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Cette opération permettra de rationaliser significativement les surfaces occupées par les services fédéraux tout en améliorant la qualité des infrastructures mises à disposition des collaborateurs. Elle contribuera également à réduire les coûts immobiliers supportés par l'État fédéral.

Afin de garantir la continuité des activités pendant la période de rénovation, plusieurs prolongations temporaires des contrats de location actuels sont prévues à Courtrai et à Roulers.

Le Conseil des ministres autorise dès lors la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État à conclure les prolongations de contrats nécessaires et à signer le nouveau contrat de location pour le bâtiment rénové de Courtrai.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Construction d'une maison de détention d'une capacité de 50 places à Jamioulx

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'Etat Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la construction d'une maison de détention à Jamioulx, par le biais d'un contrat-cadre conclu par la Régie des bâtiments, sur le site de l'établissement pénitentiaire existant.

Face aux défis auxquels est confrontée l'administration pénitentiaire, le Masterplan IIIbis, validé en Conseil des Ministres du 25 mars 2024, a été lancé afin d'apporter des adaptations aux projets validés et d'intégrer de nouveaux projets dans le Masterplan définissant un plan d'action pour une infrastructure carcérale plus humaine.

Ce Masterplan IIIbis met notamment en avant les alternatives à l'exécution des peines classiques comme les maisons de détention et de transition. Dans ce contexte, le projet de Jamioulx a été réorienté. Il est, à présent, décidé de construire une maison de détention d'une capacité de 50 places sur le site de la prison, propriété de l'Etat fédéral et situé en Zone de service publics et d'équipements communautaires au Plan de Secteur.

Afin d'apporter des réponses rapides à la surpopulation carcérale, cette maison de détention est construite par des conteneurs préfabriqués. Un contrat-cadre pour la mise en place de conteneurs a été conclu à cette fin par la Régie des bâtiments.

L'ouverture de cette maison de détention est prévue pour le premier semestre 2028.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Nomination de la directrice financière de Hedera

Sur proposition du ministre de l'Energie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du membre du comité de direction de Hedera responsable de la direction et de la gestion de la direction financière.

Cette institution, créée par la loi du 26 avril 2024, a pour objet d'assumer la responsabilité financière, dans l'intérêt général des obligations financières transférées en matière de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, de prendre en charge les coûts liés à ces obligations et d'assurer le financement de ces coûts.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l’Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Directeur de la Communication - Porte-parole
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Désignation de membres du conseil d’administration du Palais de Beaux-Arts

Sur proposition du ministre chargé des Institutions culturelles fédérales Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal portant démission et nomination de trois membres du conseil d’administration du Palais des Beaux-Arts.

Le projet vise à remplacer trois membres du conseil d’administration :

- Bart De Moor est nommé en qualité de vice-président
- Luc Delrue et Hélène Jacqmin sont nommés en qualité de membre

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2026 - news.belgium.be

20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Octroi des douzièmes provisoires pour janvier, février et mars 2027

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi de finances ouvrant les crédits provisoires pour l'année budgétaire 2027.

Le ministre du Budget est autorisé à présenter à la Chambre des représentants la tranche des douzièmes provisoires pour 2027 pour les mois de janvier, février et mars.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

© 2026 - news.belgium.be